



DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 16 septembre 2021

**Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du
DE ST HILAIRE DES LANDES**

Le jeudi 09 septembre 2021 à 20h

L’an deux mille vingt et un, le jeudi neuf septembre à vingt heures s’est réuni à la Mairie le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **HAMARD** Claude, Le Maire.

Etaient Présents : **ALEXANDRE** David, **BOULIERE** Morgane, **BOURDIN** Laurent, **GONNET** Albert, **HAMARD** Gwénaëlle, **LEBOEUF** Roselyne, **REBILLON** Christophe.

Absents excusés : **BRICARD** Mickael, **HERVE** Aude, **LETARD** Christian, **MEIGNEN** Alexandra, **PIROT** Mickael, **RIGAULT** Magali, **PLEUTIN** Nathalie.

Mme **BOULIERE** Morgane est élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

- Vente d’une parcelle, 12 bis, rue des estuaires suite au bornage.
- Budget Annexe « Assainissement collectif » : Autonomie financière.
- Travaux commerce avenant n° 1 – Lot n° 14 - Electricité Ets KALEO.
- Travaux commerce avenant n° 1 – Lot n° 15 – Plomberie AIRV
- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) Convention d’adhésion.
- Convention de mandat : Travaux d’aménagement rue des estuaires.
- Comptabilité -Mise en non-valeur impayés cantine et garderie.
- Budget commune : Décision modificative n° 1.
- Travaux toilette Ecole Publique : Validation de l’Avant-Projet Définitif et lancement de l’appel d’offre.
- Tarifs communaux.
- Règlement intérieur d’utilisation des salles du Pôle des Landes.
- Travaux commerce : validation du montant attribué par le conseil départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police.
- Travaux commerce : convention avec le Conseil Départemental concernant les travaux d’aménagement extérieur du commerce et le parvis de l’église.
- Vœu sur la santé au travail.
- Affaires diverses

Point ajouté

- Taxe d’aménagement



1- Vente d'une parcelle communale située 12, bis rue des estuaires

Vu la délibération n° 2017-11-107 portant sur la demande d'acquisition d'un terrain communal par Mr Mickael PIROT.

Vu le plan de bornage effectué par GEOMAT en date du 08/07/2021.

Monsieur Le Maire propose de vendre la parcelle ZL 154p d'une superficie de 330 m² au prix de 5 € le m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le montant de l'acquisition s'élève donc à 1 650.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le prix de vente à 5.00 €
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte de vente chez Maitre GOUDAL Violaine, Notaire à Maen Roch.

2- Budget Assainissement « Assainissement collectif » : Autonomie financière,

Vu la circulaire interministérielle n°FCPE1602199C du 10 juin 2016 précisant les nomenclatures budgétaires et comptables ainsi que les modes de gestion applicables aux services publics des collectivités locales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu les articles L.1412-1, L.2221-1 et L.2221-4 du CGCT indiquant que l'activité d'un service public industriel et commercial, exploité en gestion directe, doit être individualisée dans un budget sous la forme d'une régie dotée a minima de l'autonomie financière,

Considérant que le budget annexe « Assainissement collectif » a été créé pour retracer l'activité du service public industriel et commercial, exploité en gestion directe par la commune, et qu'il relève des dispositions applicables aux régies disposant de l'autonomie financière,

Considérant que ce budget annexe est actuellement rattaché financièrement au budget principal de la commune par un compte de liaison, et qu'il ne dispose donc pas de son propre compte 515,

Le Conseil Municipal décide la régularisation de ce suivi et la transformation du budget annexe Assainissement collectif en régie dotée de l'autonomie financière au 1er janvier 2022.

3- Travaux commerce- Avenant n° 1 – Lot N° 15 – Electricité -Ets KALEO

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification est apportée sur l'aménagement intérieur du futur commerce qui engendre un cout supplémentaire qui génère un 1^{er} avenant au Lot n° 15 – Electricité : Ets Kaléo d'un montant de 1 702.75 HT

Lot	Désignation	Entreprise	Montant du marché initial	Avenant HT	Montant suite avenant HT
Lot 15	Electricité	Ets KALEO	12 107.33 € HT	1 702.75 €	13 810.08 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'avenant n° 1 du Lot 15 – Electricité – Ets KALEO pour un montant de 1 702.75 € HT
- ✓ Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant

4- Travaux commerce- Avenant n° 1 – Lot N° 14 – Plomberie -Ets AIRV

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification est apportée sur l'aménagement intérieur du futur commerce qui engendre un cout supplémentaire qui génère un 1^{er} avenant au Lot n° 14 – Plomberie : Ets AIRV d'un montant de 994.11 HT

Lot	Désignation	Entreprise	Montant du marché initial	Avenant HT	Montant suite avenant HT
Lot 14	Plomberie	Ets AIRV	24 487,84 € HT	994.11 HT €	25 481.95 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Accepte l'avenant n° 1 du Lot 14 – Plomberie – Ets AIRV pour un montant de 994.11 € HT
- ✓ Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant

5- Convention d'adhésion à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 15 juin 2021 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel, M57.

Vu la délibération 2021-07-364 en date du 01/07/2021 validant l'expérimentation sur la mise en œuvre du compte financier unique et le passage à la nomenclature M14 à la nomenclature M57.

Vu le courrier en date du 26/07/2021 de la direction des Collectivités Territoriales

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée entre l'Etat et la DIGFP et la commune pour la mise en œuvre de l'expérimentation du Compte Financier Unique à partir du 01 janvier 2022.

Mr Le Maire donne lecture de cette convention qui précise les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du Compte Financier Unique et de son suivi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Valide la convention d'adhésion à l'expérimentation du CFU.
- ✓ Autorise Mr Le Maire à signer la convention.

6- Convention de mandat entre Couesnon Marches de Bretagne et la commune – Travaux d'aménagement 2020- Travaux d'enrobés- Entrée de bourg - Rue des Estuaires

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, une convention de mandat pour la réalisation de travaux de voirie en entrée de bourg rue des estuaires.

En effet, cette convention permet de contractualiser l'intervention des agents du service voirie de Couesnon Marches de Bretagne sur notre commune.

L'enveloppe financière s'élève à 2650.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la convention de mandat.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention.

7- Admission en non-valeur – Impayés de Cantine et Garderie

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un document transmis par le trésor public. Il s'agit de deux états d'admission en non-valeur correspondant à des impayés de cantine et garderie.

Les services de recouvrement des finances publiques ont utilisé tous les moyens possibles pour recouvrer les dettes mais sans résultat.

La première liste correspond à un montant de 1 217.11 € et la deuxième d'un montant de 118.75 €
Deux mandats seront émis au compte 6241

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les deux listes émises par l'inspecteur des finances publiques
- Autorise Mr le Maire à signer les états d'admission en non-valeur

8- Décision modificative n° 1 – Budget commune

Augmentation et diminution de crédits.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits sur la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021 pour faire face à des dépenses imprévues ou à prévoir et qu'il est nécessaire d'effectuer les écritures ci-après :

Section Fonctionnement

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D- 615221 Entretien et réparations de bâtiments	1 900.00 €	0.00 €
Total	1 900.00 €	0.00 €
Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6541 Créances admises en non-valeur	0.00 €	1 400.00 €
D-7391171 Dégrèvement TF en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	500.00 €
Total	0.00 €	1 900.00 €

9- Travaux toilette école publique : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le dossier Avant-Projet Définitif des travaux des toilettes à l'école publique.

Il précise que, dès le dossier validé, le Maître d'Œuvre pourra déposer les documents d'urbanisme auprès du service instructeur et préparer le dossier de consultation des entreprises afin de lancer l'appel d'offre courant du mois d'octobre.

L'enveloppe estimative des travaux s'élève à 50 580.00 € HT auquel il faut ajouter 3 300.00 € HT de frais d'honoraires.

Monsieur Le Maire précise que la commune pourra déposer un dossier de financement auprès des services

de l'Etat au titre de la DETR.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident l'Avant-Projet Définitif proposé par le Maître d'œuvre ainsi que l'enveloppe financière.
- Autorisent le Maître d'œuvre à préparer le Dossier de Consultation des Entreprises et lancer l'appel d'offres.

10- Validation des tarifs communaux applicables au 01 septembre 2021

Mr Le Maire propose de réactualiser les tarifs communaux. Il propose d'ouvrir la location des salles aux particuliers hors commune.

Les tarifs s'établissent comme suit.

POLE DES LANDES

	Particuliers-commune	Particuliers- hors commune
1 journée	170.00 €	250.00 €
2 journées	270.00 €	350.00 €
Forfait chauffage par jour	30.00 €	30.00 €
Vin d'honneur	50.00 €	60.00 €
Réunion après obsèques	50.00 €	60.00 €

Associations communales ou intercommunales			
Intitulés	Salle restauration	Salle réunion 1	Salle réunion 2
1ère occupation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
2ème occupation et +	50,00 €	Gratuit	Gratuit
Forfait Chauffage	10.00 €		

Dépôt de garantie de 500 € (Salle de restauration) + un forfait de 100 € (pôle)

Autres associations, organismes, entreprises et particuliers			
	Salle de réunion 1	Salle de réunion 2	Garderie/ hall
Occupation à la demi-journée	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Occupation à la journée	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Occupation annuelle (Forfait)	100.00 €	100.00 €	100.00 €

La Halle

	Particuliers-commune	Particuliers- hors commune	Associations communales
Journée	60.00 €	80.00 €	Gratuit
2 Journées	100.00 €	120.00 €	Gratuit

Dépôt de garantie 100 €

Salle de Conseil Municipal

Salle du Conseil Municipal		
	Commune	Hors commune
Réunion après obsèques	50.00 €	60.00 €

Divers

1 Table + 4 chaises	2,00 €
Couvert complet	0.40 €

CIMETIERE

Durée	Concession	Columbarium	Cavurne
15 ans	-	500.00 €	400.00 €
30 ans	200.00 €	750.00 €	600.00 €
50 ans	300.00 €	1 000 .00 €	800.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise la location des salles du pôle des landes au particuliers hors commune.
- Valide les nouveaux tarifs communaux applicables au 01 septembre 2021.

11- Modification du règlement intérieur d'utilisation des salles du pôle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la modification des tarifs de location des salles du Pole des Landes implique la modification du règlement intérieur d'utilisation du pôle.

De plus, l'accès au Pôle étant soumis au Pass Sanitaire, il est important d'insérer dans le règlement certaines préconisations quant à l'application de cette nouvelle réglementation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte le nouveau règlement
- Valide son application

12- Travaux commerce - Validation du montant attribué par le Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental concernant le montant attribué de subvention au titre de la répartition 2021 du produit des amendes de police 2020 relative à la circulation routière.

Le montant attribué s'élève à 10 000 € pour les travaux concernant les aménagements du commerce.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le montant attribué de 10 000 €
Donne son engagement quant à l'exécution des travaux subventionnés

13- Travaux commerce Convention avec le conseil départemental concernant les travaux de voirie

Mr Le Maire donne lecture d'une convention portant sur les conditions techniques et administratives et financières de travaux d'aménagement extérieurs du commerce.

En effet, les travaux sont réalisés sur deux routes départementales, la RD 20 et la RD 103, le Conseil Départemental a donné son avis technique favorable sur la réalisation des travaux.

Le Conseil Départemental prendra donc à sa charge la couche de roulement en enrobé à hauteur de 12 € TTC par m². La participation financière s'élèvera donc à 9 240 € TTC

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les conditions de la convention
- Autorise Mr Le Maire à signer la convention

14- Vœu sur la Santé au travail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a rédigé une note détaillée sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, aux Présidents de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des

services. Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines :

La Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- Une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- Une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

À l'unanimité, Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- adopte le vœu présenté par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

15- Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :

- Décide d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter de janvier 2021 ;
- Décide, sur l'ensemble du territoire communal, soit :
 - de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1%
- Décide d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code l'urbanisme :
 - 100% des surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

L'adoption ou la renonciation à la taxe d'aménagement vaut pour une période minimale de 3 ans.
La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Affaires diverses

- Annulation du repas du CCAS initialement prévu le 26 septembre 2021.
- Opération chocolat de Noël pour les personnes de 70 ans et +
- Création d'une commission pour le devenir de la statue (M. BOULIERE, C. REBILLON, L. BOURDIN et les membres de l'ACL.
- Dispositif Argent de poche reconduit du 25 au 29 octobre 2021 9h-12h.
- Lotissement Résidence de l'aire – Enrobées est détérioré. Demande de possibilité de refaire la rue en enrobés.

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance
M.BOULIERE

Le Maire
C.HAMARD